



EUROPEAN RUNNING  
CHAMPIONSHIPS  
BRUSSELS  
LEUVEN 2025  
MARATHON - HALF MARATHON - 10K

# 12 - 13 AVRIL 2025

## VILLAGE D'ENTREPRISES

### FORMULAIRE DE COMMANDE

Entreprise:

Prénom:

Nom:

Rue:

N°:

Code postal:

Commune:

Téléphone:

GSM:

E-mail:

TVA:

#### TENTE PAGODE AVEC PARQUET :

Tente 5m x 5m

25m<sup>2</sup>

€1300

Tente 10m x 5m

50m<sup>2</sup>

€2600

Point d'électricité [16A - 220V - 3500 Watt]

x €220 =

Bannière avec logo :

x €330 =

Chaises :

x €6 =

Table rectangulaire 180cm x 75cm :

x €17 =

Table haute :

x €45 =

Tabourets de bar :

x €17 =

Total:

Tous les prix s'entendent hors TVA 21% sauf indication contraire

Je déclare expressément avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'application lors de la commande de ces services, comme mentionné ci-dessous dans le bon de commande.

**Vous souhaitez un espace plus grand et entièrement adapté à vos souhaits ?  
Prenez contact avec nous !**

Envoyez le bon de commande complété à [info@europeanrunningchampionships.com](mailto:info@europeanrunningchampionships.com) avant le 28 février 2025.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GOLAZO SPORTS SA

## 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les livraisons effectuées et à tous les services fournis par Golazo Sports SA, à l'exception de dérogations écrites et sans préjudice des conditions particulières convenues dans un contrat séparé. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées. Ces conditions prévalent sur les conditions générales ou particulières du client.

## 2. COMMANDE - OFFRE

Seule une offre faite par écrit par Golazo Sports SA est valable. La durée de validité de l'offre est limitée à 30 jours. Le contrat n'est conclu qu'après acceptation par Golazo Sports SA de la commande du client.

## 3. REPRESENTATION

Le client est représenté valablement par le signataire du bon de commande.

## 4. DROITS INTELLECTUELS - PROPRIÉTÉ

Golazo Sports SA reste le seul détenteur des droits de propriété intellectuelle sur ses créations et organisations. Toute livraison reste la propriété de Golazo Sports SA jusqu'au paiement intégral du prix.

## 5. PRIX

Les prix facturés par Golazo Sports SA sont indiqués en euros, hors taxes. Le risque lié au taux de change est supporté par le client.

## 6. DÉLAI D'EXÉCUTION

Seuls les délais indiqués par écrit par Golazo Sports SA sont contraignants. Ces délais seront en tout état de cause prolongés en cas de (1) force majeure (2) modification de la commande par le client (3) retard dans la transmission d'informations et/ou de documents par le client (4) retard de paiement.

## 7. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le risque de transport et les frais d'affranchissement et de livraison sont à la charge exclusive du client.

## 8. PAIEMENT - RETARD DE PAIEMENT

Les factures de Golazo Sports SA doivent être payées au comptant. Les factures doivent être payées au siège social de Golazo Sports SA. Les factures sont payables dans les 30 jours. Lors de l'achat de tickets et de tickets VIP, ceux-ci ne seront envoyés au client qu'après réception du paiement intégral à Golazo Sports SA. A défaut de paiement à l'échéance, le montant de chaque facture émise par Golazo Sports SA sera majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable. Sans mise en demeure préalable, le montant de chaque facture émise par Golazo Sports SA sera majoré d'une indemnité conventionnelle forfaitaire et irréductible de 10% et d'un intérêt au taux de 1% par mois de retard.

## 9. ANNULATION DE LA COMMANDE

Le contrat ne peut être annulé par le client. Si le client est empêché par des circonstances particulières, il peut demander l'annulation par écrit à Golazo Sports SA. Le client peut adresser sa demande d'annulation à Golazo Sports SA, moyennant le paiement des frais d'annulation suivants en fonction du moment de l'annulation, sans préjudice du droit de Golazo Sports SA d'annuler la commande. Les frais d'annulation sont calculés en fonction du moment de l'annulation, sans préjudice du droit de Golazo Sports SA de réclamer des dommages et intérêts dans la mesure où les frais d'annulation ne sont pas suffisants :

- dans les 120 jours avant le début de l'événement :  
50% des montants dus par le client
- dans les 60 jours avant le début de l'événement :  
75% des sommes dues par le client
- dans les 30 jours avant le début de l'événement :  
100 % des sommes dues par le client
- un jour avant le début de l'événement :  
150 % des sommes dues par le client

Golazo Sports SA enverra au client une confirmation écrite de l'annulation en cas d'acceptation des circonstances particulières de l'empêchement, qui sont évaluées de manière autonome par Golazo Sports.

## 10. FORCE MAJEURE - ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

Golazo Sports SA n'est responsable d'un manquement qui lui est imputable que dans la mesure où la responsabilité n'est pas expressément exclue ou limitée dans les présentes conditions générales. La responsabilité totale de Golazo Sports SA est en tout cas limitée à la réparation des dommages directs (à l'exclusion des dommages indirects) et ne peut en aucun cas excéder le montant de l'indemnité versée par Golazo Sports SA. La responsabilité en cas de force majeure est exclue. Par force majeure, on entend toute circonstance indépendante de la volonté de Golazo Sports SA, qui l'empêche (même temporairement) de remplir tout ou partie de ses obligations. Il s'agit notamment (sans que cette liste soit exhaustive) d'instructions, de décisions ou d'interventions de toute nature émanant de services publics, administratifs ou réglementaires ("fait du Prince"), du terrorisme ou de la menace de terrorisme, de conditions météorologiques extrêmes (telles que chaleur extrême, orages, tempêtes, grains, inondations, etc.), incendie, émeute, guerre ou menace de guerre, insurrection, épidémie, pandémie (telle que COVID-19), état de quarantaine, défaillance d'un réseau (de télécommunications) ou d'une connexion ou des systèmes de communication utilisés, perturbations sur la voie publique, blocus, grèves ou lock-out, manifestations et autres troubles perturbateurs. Si l'événement ne peut avoir lieu au lieu ou à la date prévus pour des raisons de force majeure, ou ne peut avoir lieu en tout ou en partie, Golazo Sports SA peut décider de changer le lieu ou de le reporter à une date ultérieure, de limiter la durée de l'événement, de modifier le format de l'événement ou de l'annuler complètement. Le client reconnaît que, dans ces circonstances, il n'a droit à aucun remboursement des montants versés, ni à aucune indemnité ou frais. La commande du client sera alors automatiquement transférée à la nouvelle date de l'événement (modifié) ou à la prochaine édition de l'événement. En cas d'annulation de l'événement par Golazo Sports SA en dehors des cas de force majeure, Golazo Sports SA paiera une partie raisonnablement et équitablement déterminée des montants versés au client. Ce remboursement par Golazo Sports SA, s'il est accordé, ne dépassera en aucun cas le montant payé par le client. Tous les autres frais encourus, tels que les frais de service et d'administration et tous les suppléments, ne seront pas remboursés.

## 11. COVID-19

Le COVID-19 est une maladie très contagieuse qui peut entraîner une maladie grave et la mort. Il existe un risque inhérent d'exposition au COVID-19 dans tout lieu public où des personnes sont présentes. La participation à l'événement est entièrement volontaire et aux risques du client, et implique l'acceptation des risques relatifs à l'exposition au COVID-19. Golazo Sport SA n'est pas responsable en cas de contamination par le COVID-19.

## 12. SOLIDARITÉ

En cas de pluralité de clients, ceux-ci sont solidairement responsables de leurs diverses obligations et sont réputés avoir renoncé au bénéfice de la division et de la contestation.

## 13. RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera acceptée si elle n'est pas adressée par lettre recommandée à Golazo Sports SA, dans un délai de 8 jours à compter de l'exécution du contrat.

## 14. OBLIGATIONS

Golazo Sports SA met tout en œuvre pour remplir ses obligations contractuelles et répondre aux attentes du client. Elle ne peut toutefois être tenue que par une obligation de moyens.

## 15. JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE.

Seuls les cours et tribunaux de la juridiction où se trouve le siège social de Golazo Sports SA sont compétents. Le droit belge est d'application.